



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mer et littoral

Question écrite n° 7239

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les problèmes que posent le développement de la caulerpa taxifolia pour l'économie littorale de la Méditerranée. L'algue d'origine tropicale caulerpa taxifolia s'est de nouveau étendue cet été devant notre littoral méditerranéen. Bouleversant les écosystèmes là où elle s'installe - il est possible en effet d'enregistrer une baisse très sensible de la biodiversité -, susceptible de se développer partout, l'algue commence à gêner certaines activités économiques, plus particulièrement dans le domaine de la pêche. Les pêcheurs professionnels des zones les plus envahies (prud'homie de Menton, Roquebrune-Cap-Martin) se plaignent en premier lieu de la raréfaction du poisson et de la baisse de la diversité piscicole. De plus, la biomasse de poissons dans les zones colonisées par la caulerpa est en général très inférieure à ce qu'elle est dans les zones non colonisées. Enfin, les oursins comestibles sont absents ou très rares dans les prairies de caulerpa. En second lieu, les pêcheurs voient leur outil de travail immobilisé pendant plusieurs semaines. En effet, les fragments de caulerpa taxifolia s'accrochent aux mailles des filets, les rendant visibles aux poissons qui les évitent. A l'examen de ces divers éléments, il lui demande s'il compte mettre en place rapidement une stratégie de contrôle en concertation avec madame le ministre de l'environnement ainsi qu'avec les collectivités locales concernées.

## Texte de la réponse

Le développement de l'algue caulerpa taxifolia que l'on a constaté ces dernières années en Méditerranée est attentivement suivi et étudié par les pouvoirs publics en particulier au travers des organismes de recherche spécialisés dans le milieu maritime. C'est dans ce cadre que l'académie des sciences de l'Institut de France a organisé à Paris du 13 au 15 mars 1997 un séminaire scientifique international sur le thème « dynamique d'espèces marines invasives : application à l'expansion de caulerpa taxifolia en Méditerranée ». Les conclusions et recommandations telles qu'elles ont été dégagées par le groupe d'orientation du séminaire préconisent une grande prudence dans l'appréciation des conséquences négatives que cette algue pourrait avoir sur l'environnement marin. En effet, il faut tenir compte des autres données qui influent sur la qualité du milieu afin de pouvoir évaluer les dommages qu'elle provoque réellement sur la faune et la flore marine. A cet égard, il n'apparaît pas à ce stade que les activités de pêche ou de cultures marines aient subi des préjudices substantiels. Les préconisations du groupe d'orientation insistent sur la nécessité de mieux étudier l'évolution de la bio-diversité dans les zones d'implantation de cette algue et d'évaluer l'impact de celle-ci sur les autres communautés. Le rapport de synthèse émet des doutes sur la possibilité d'éradiquer totalement le caulerpa taxifolia mais propose de préparer les outils de contrôle de cette algue, en particulier pour le maintien des équilibres dans certaines zones sensibles telles que les réserves sous-marines ou les sites conchylicoles. Ces outils pourraient consister en une réglementation du mouillage des navires, une amélioration de la qualité du milieu par un meilleur traitement des eaux usées et des pollutions, voire en un arrachage systématique. Le Gouvernement reste attentif à cette question et prendra les mesures qui apparaîtront nécessaires sur la base des avis scientifiques pertinents. En outre, toute action devra être menée en concertation avec les autres pays riverains touchés par ce phénomène.

## Données clés

**Auteur** : [M. André Aschieri](#)

**Circonscription** : Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 7239

**Rubrique** : Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé** : agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er décembre 1997, page 4284

**Réponse publiée le** : 2 février 1998, page 546